



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 18 décembre 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	52

Date de convocation

12 décembre 2024

Environnement – Plan Alimentaire Inter Territorial Niveau 2 – Renouvellement de la convention de partenariat avec CC Rhône Crussol

**N° de la délibération
2024-785**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 18 décembre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURJAT, Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles-Henri RIMBERT, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Lyliane BURGUNDER), Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Michel BRUNET, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Gérard ROBERTON, M. Vincent ROBIN, M. Alain SANDON, Mme Anne SCHMITT

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de 2019,

Vu la délibération n° 2021-170 du 14 avril 2021 approuvant la candidature au Programme National pour l'Alimentation et au Plan de Relance pour un Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) porté par ARCHE Agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol,

Vu la délibération n° 2023-259 du 3 mai 2023 du Conseil d'Agglomération approuvant la stratégie et le programme pluriannuel d'actions 2023-2028 ;

La poursuite de la mise en œuvre du PAIT nécessite l'approbation d'une nouvelle convention de partenariat avec Rhône Crussol.

Cette convention permettra de rappeler la répartition des rôles et missions des deux EPCI, et de définir les modalités d'animation et de financement du programme.

Les principales dispositions de ce projet de convention sont les suivantes :

- Durée d'application : du 01/01/2025 au 31/12/2027
- Modalités de gouvernance du PAIT : un Comité de pilotage composé des Vice-Président(e)s ou conseiller(ère)s délégué(e)s en charge de l'environnement et de l'agriculture des deux intercommunalités et des financeurs se réunit au moins une fois par an pour dresser le bilan des actions et effectuer des propositions aux instances délibératives d'ARCHE Agglo et Rhône Crussol
- Engagements des EPCI : chaque EPCI s'engage à participer activement aux actions communes et aux actions qui lui sont propres
- Animation et coordination : ARCHE Agglo est chargée de la coordination globale, de l'organisation des réunions de suivi, du lien avec les financeurs sur la gestion du dossier et de la coordination/pilotage des actions communes
- Modalités financières :
 - Chaque année, les programmes d'actions, les budgets et plans de financement correspondants sont élaborés par le comité de pilotage du PAiT et soumis à l'approbation des instances délibératives d'ARCHE Agglo et Rhône Crussol.
 - Les actions menées séparément sont financées par chaque EPCI.
 - Le principe retenu pour le financement des actions conjointes est une répartition du reste à charge au prorata de la population, soit 60 % à la charge d'ARCHE Agglo, et 40 % à la charge de Rhône Crussol.
 - Les projets menés conjointement et nécessitant des montages complexes, notamment des reversements de subventions entre le Pilote et le Partenaire, feront l'objet de conventions ad hoc (sur le modèle de la convention concernant le projet « Keyline Design »).
 - Les frais relatifs à la mission de coordination et d'animation seront répartis en appliquant le prorata de la population. Pour la durée d'application de la convention (3 ans), le montant maximal du remboursement de ces frais par Rhône Crussol à ARCHE Agglo est de 343 55,04 € (hypothèse où aucune subvention ne serait obtenue)
- Une liste indicative des actions prévues sur la durée du partenariat est annexée.

Considérant les actions à développer dans le cadre du Plan Alimentaire interTerritorial (PAiT) ;

Considérant le projet de convention ;

Considérant l'avis du bureau du 5 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de partenariat avec la CC Rhône Crussol du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 18 décembre 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 19/12/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo